



Attestation d'accueil Liste des pièces à fournir

Le principe

Tout étranger (*sauf ressortissants de l'Union Européenne*) qui souhaite venir en France pour un séjour de moins de 3 mois dans le cadre d'une visite privée ou familiale a l'obligation de présenter une attestation d'accueil aux autorités consulaires du pays d'origine pour obtenir son visa.

Conditions d'obtention

- Etre domicilié sur la commune de Saint-Cloud
- Justifier de ses ressources et de son domicile
- Avoir un logement qui présente des conditions normales d'habitation et une superficie minimum* : 14 m² par personne pour les quatre premiers habitants puis 10 m² par habitant supplémentaire.

*article R156-1 du code de la construction et de l'habitation

Pièces à fournir (originaux et photocopies) :

- Pièce d'identité en cours de validité,
- Bail locatif et dernière quittance de loyer ou titre de propriété **mentionnant la surface habitable** et justificatif de domicile de – de 3 mois,
- Pour les actifs : 3 derniers justificatifs de revenu pour l'ensemble du foyer,
- Pour les retraités : dernier avis d'imposition,
- Un timbre fiscal de 30 € (bureaux de tabac ou dématérialisé) par attestation d'accueil,
- Pour un mineur non accompagné, fournir l'autorisation parentale signée des deux parents.

A indiquer aussi sur l'attestation :

- La durée du séjour (qui doit être inférieure à 3 mois)
- Le nom, prénom(s), date, lieu de naissance et adresse de l'invité
- Le numéro du passeport de l'invité.

Une enquête sur les conditions de logement et de ressources peut être diligentée par les services de l'A.N.A.E.M et entraîner une augmentation des délais d'obtention de plusieurs jours.

N.B. : Une attestation d'assurance couvrant les frais de maladie, hospitalisation, aide sociale, à hauteur de 30 000 € minimum doit être souscrite par l'hébergé ou l'hébergeant.

Ce document sera exigé, non par la Mairie mais par les autorités consulaires ou aux frontières.

Uniquement sur RDV :

Tél : 01 47 71 53 49

Internet : www.saintcloud.fr (rubrique papiers d'identité)

